

Délibération n°1	Conseil Municipal du 19 juin 2017
Direction Générale des Services	Domaine de Compétence : 7.5 Subventions
<p>Le Lundi 19 Juin deux mille dix-sept à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><u>Date de convocation</u> : 13/06/2017</p> <p><u>Membres présents</u> : 30 puis 31 (arrivée de Mme COUSIN Angélique à 19 h 45)</p> <p><u>Membres ayant donné pouvoir</u>: 3 puis 2</p> <p><u>Membre(s) excusé(s)</u> :</p> <p><u>Membre(s) non excusé(s)</u> :</p> <p><u>Nombre de votants</u> : 33</p> <p>Affiché le 20/06/2017</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Madame Monsieur Bernard GHESELLE, Christelle BEAURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART,, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Richard KASPZAK, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martina DESCHARLES à Monsieur Le Maire, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 19 h 45) à Madame Hanquez Cathy, Madame Stéphanie DANNE à Monsieur THIEBAUX Pascal.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 3 puis 2</p> <p>Absent (s) non excusé (s) :</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFIER</p>
Objet : Aide financière pour la création de la grande école numérique à Etaples sur mer	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération : Aide financière pour la création de la grande école du numérique à Etaples sur mer	

La GEN - Grande du Ecole du Numérique - est une initiative lancée par le Gouvernement et pilotée par la secrétaire d'Etat Axelle Lemaire et dont l'objectif est de former 10 000 jeunes sans emploi et sans qualification aux métiers du numérique d'ici 2017. 200 « fabriques numériques » seront implantées dans les quartiers prioritaires et les zones rurales. Le centre Aifor est labellisé « Grande Ecole du Numérique » depuis février 2017.

La grande école du numérique à AIFOR à c'est :

- des formations de développeur d'application web et mobile « voir le site ejobSchool »
- 50 jeunes et adultes formés dans le Montreuillois d'ici fin 2017.

A Etaples, dans un premier temps 1 groupe de 25 à 30 jeunes sera formé aux compétences de développeurs d'applications Web et Mobile d'ici 2017.

Ces formations incluront des compétences en culture numérique, en entrepreneuriat, en community management, en réseaux sociaux. Elles permettront de fournir aux participants des compétences numériques via une pédagogie innovante : pédagogie de la confiance, pédagogie collaborative en mode projet, l'apprentissage de pair à pair.

Le mode d'intervention propose aussi un accompagnement : apprendre à apprendre, apprendre les codes sociaux du monde du travail, apprendre à être mobile. La formation s'appuie sur les besoins des réseaux professionnels locaux, du tissu local, des entreprises et des écosystèmes numériques.

Des possibilités de stage à l'étranger seront offertes aux participants.

A l'issue de ces formations les participants seront accompagnés vers l'emploi dans les entreprises du numériques, les starts up, vers la reprise de formation plus longue voire l'installation en indépendant.

LE CONSTAT DU TERRITOIRE

La formation s'appuie sur quelques éléments de constat qui permettent de dessiner des enjeux et opportunités pour le territoire :

- tissu économique numérique encore peu développé,
- enjeu de favoriser la création d'activité,
- opportunité de la politique de promotion de l'entrepreneuriat,
- des habitants éloignés des métiers du numérique,
- enjeux de capacitation à travers le numérique,
- enjeux de changement de représentations,
- des besoins de compétences numériques identifiés par les acteurs locaux du territoire tels que le pôle emploi et la mission locale,
- compétences numériques des jeunes peu connectées aux propositions d'insertion existantes,
- enjeux de développer et valoriser les formations numériques sur le territoire du Montreuillois.

Les objectifs et résultats attendus

- l'objectif du projet est d'initier un travail ambitieux de sensibilisation, de formation et de capacitation des jeunes du territoire sur les usages numériques, visant à développer l'activité et les compétences dans le domaine du numérique,
- l'accent est mis sur une « culture numérique » au sens large : maîtrise des outils mais aussi des changements culturels et sociaux, en prenant en compte le numérique comme moyen de capacitation.

En termes de résultats, le projet doit permettre :

- la montée en qualification des jeunes et adultes du territoire, par la mise en place de formations,
- un meilleur accès à l'emploi numérique pour les jeunes du territoire,
- la création d'emplois dans le domaine du numérique,
- la création d'activité dans le domaine du numérique.

L'analyse porte sur différents points :

- connexion à l'écosystème : les formations proposées possèdent un intérêt et une efficacité intrinsèques, mais leur valeur ajoutée sera démultipliée par la connexion avec un écosystème d'entreprises, d'incubation et au sein d'une société civile organisée et dynamique.

La ville d'Etaples souhaite contribuer à cet important projet en apportant un soutien financier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder au centre AIFOR d'Etaples une aide financière de 2 000 euros pour la création de la Grande Ecole du Numérique.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 – article 6574.

La délibération est adoptée par **32 voix pour**, Monsieur LAMOUR ne participant pas au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170619-del1-19062017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2017